



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2018

## OBJET :

DE-18-06-1-05) COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ANNEXE DES  
MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-sept juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par  
Madame le Maire le mercredi 20 juin 2018 conformément au Code général  
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CHARDON, Conseiller  
Municipal.

**Présents** : , Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M.  
BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN,  
M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, Adjoints ;  
M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ,  
Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M.  
BONAVENTURE, M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN  
Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme  
MOULY, PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M.  
STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE.

**Absents excusés** : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), M. MOTTE  
(pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

**Absents** : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LAFON, Mme POMMIER .

**Secrétaire de séance** : M. MALÉ

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20180627-DE-18-06-1-05B-BF  
Date de réception en Préfecture : 06/07/2018  
Date de Publication : 06/07/2018

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles 1612- 12 et suivants ;

Vu l'instruction comptable M4 applicable aux communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu le budget primitif 2017 ;

Vu le budget supplémentaire 2017, ainsi que la décision modificative N°2 ;

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2017 du budget annexe des Marchés d'Approvisionnement fait apparaître un excédent d'exploitation de 4 318,02 € ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 18 juin 2018,

### D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve le compte administratif concernant le budget annexe des Marchés d'Approvisionnement pour l'exercice 2017.

ARTICLE II : L'excédent de la section de fonctionnement du budget principal de la commune qui s'élève pour l'exercice 2017 à 40 781,02 € est affecté à la section d'investissement, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 36 463,00 € et au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 4 318,02 €.

Pour extrait conforme,

Le Maire